



# Jeux Olympiques et Paralympiques

**Protection des agents, des biens et des personnes :  
le ministère ne passe pas les qualifs !**

PARIS > 31 JANVIER 2024

**Un comité social d'administration ministériel (CSA-M) consacré aux Jeux Olympiques et Paralympiques est convoqué le 9 février après-midi. À J-168, le ministère de la Culture aurait-il songé à prendre des mesures de prévention adaptées pour un tel évènement ?**

Il aura fallu que nous insistions auprès du directeur de cabinet pour obtenir enfin quelques **documents d'information bien maigres** et ne répondant absolument pas aux inquiétudes qui s'expriment toujours plus nombreuses à mesure que les JOP approchent.

Cet évènement exceptionnel, qui interroge fortement le fonctionnement de nos services publics et de la plupart de nos infrastructures, aura des **conséquences très importantes sur le quotidien des agents** du ministère. Si nul ne peut déceimment nier cette évidence, à ce stade rien n'est réellement prêt.

**Les mesures de prévention permettant d'assurer la continuité du service, la sécurité des biens et des personnes et d'anticiper au mieux toute détérioration des conditions de travail des personnels n'existent pas ou sont pour l'heure indigentes.**

Les représentants du personnel au CSA-M sont pleinement dans leur rôle en exigeant toutes les garanties relatives à la **protection des personnels, de leur santé et de leurs droits** durant cette période.

Ces questions sont suffisamment sérieuses et la prévention des risques dans le cadre des JOP revêt des enjeux politiques, économiques et sociaux suffisamment graves pour que le Cabinet de la ministre et l'administration n'agissent pas dans le secret feutré d'une cellule de crise. Une fois encore **le dialogue social est à l'ordre du jour**.

Dialogue et transparence sont en effet les seules voies possibles pour concevoir un plan de prévention à la hauteur de l'évènement, des besoins du service public culturel et des attentes des agents.

**Toutes les dispositions doivent être prises pour que le plan de prévention qui doit maintenant impérativement être bouclé et diffusé dans les plus brefs délais soit établi dans la concertation la plus large.**

Pour toutes ces raisons, nous demandons que la séance du CSA-M du 9 février soit présidée par la ministre.

Nous voulons croire que Madame la ministre, Rachida Dati, aura à cœur d'apporter les réponses les plus concrètes et efficaces aux revendications de l'ensemble de la communauté de travail, pour Paris, l'Île-de-France et les régions, pour l'administration centrale comme pour les services déconcentrés et les établissements publics, pour les titulaires comme les contractuels, pour les personnels de droit public et de droit privé.

Pour ces raisons, la CGT-Culture et sa délégation au CSA-M tiennent à rappeler ces revendications qui valent pour toutes et tous ainsi qu'il suit.

**La CGT-Culture s'oppose à :**

- toute forme de congé imposé aux agents pendant toute la période des JOP
- toute forme de télétravail obligatoire ou imposé
- toute forme d'institutionnalisation du recours au travail gratuit

**La CGT-Culture exige :**

- la fermeture de toutes les institutions les jours des cérémonies d'ouverture et de clôture couvrant les agents avec des autorisations spéciales d'absences
- le paiement d'une « prime JO » pour tous les agents mobilisés en présentiel
- l'assouplissement des contraintes horaires et l'absence de pénalisation en cas de retard
- la revalorisation des indemnités de télétravail
- l'actualisation du document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP) et mises en place de mesures de prévention adaptées
- la révision et revalorisation des frais de mission pour tenir compte des hausses liées aux JOP (hébergement, transport, restauration)
- le maintien des prestations d'action sociale (cantine, garde d'enfants, colonies de vacance...)
- des autorisations d'absence en cas de fermeture d'un site pendant la période des JOP
- la réduction des horaires d'ouverture au public et des horaires de travail pour tenir compte des difficultés dans les transports
- le maintien de tous les emplois de prestataires
- la limitation des locations d'espaces et autres privatisations

La **CGT-Culture** est la première organisation syndicale du ministère de la Culture. Elle est une union composée de onze syndicats.

Pour lui donner les moyens de continuer à vous défendre, ainsi que vos métiers, le ministère, ses missions et conquérir des nouveaux droits, **syndiquez-vous** !

**Soyons acteurs de notre avenir !**

Suivez l'actualité de la CGT-Culture : sur le

**[site](#), [Twitter](#), [Facebook](#), [You Tube](#)**

***DEFENDEZ VOS DROITS, SYNDIQUEZ-VOUS !***

**<https://www.CGT-culture.fr/adherer/>**